



Démission volontaire d'un cdi

Par jackie61

Bonjour, en cdi en ehpad cc 51 depuis le 3/01/2012 j'ai donné ma démission pour retourner dans la fonction publique dans laquelle j'étais en disponibilité, mon employeur actuel me demande d'effectuer un mois de préavis alors que j'ai moins de 6 mois de présence et qui soi disant ramène le préavis qu'a 15 jours.
Pourriez vous me dire exactement combien je dois effectuer de préavis en toute légalité.